

Monsieur Pascal LE BIANNIC
Services de l'État de Vaucluse - DDT 84
Avenue du 7 e Génie
Avignon cedex 9

Réf. : IWD/compléments_PC_CSM84/092019

Objet : Pièces complémentaires au dossier de demande de Permis de Construire N°PC 84 088 19 00037
Projet de centrale photovoltaïque au sol de CARRIERE SAINTE MARIE, Pernes les Fontaines (84210)

Contact: Iwen DORVAL iwen.dorval@engie.com 06 85 68 42 23

Montpellier, le 3 septembre 2019

Monsieur LE BIANNIC,

Dans la continuité du dépôt en mairie de Pernes Les Fontaines (84210) le 6 juin 2019 d'une demande de permis de construire pour le projet de centrale photovoltaïque au sol « CARRIERE SAINTE MARIE », vous nous avez fait parvenir une liste des pièces manquantes au dossier. Ce courrier et ses pièces jointes ont pour objectif de répondre à cette demande.

Dans un premier temps, nous vous confirmons la présence d'une incohérence dans la notice de présentation comprenant les pièces PC n°4, 6, 7 et 8. Il y est effectivement mentionné par endroit, notamment dans le paragraphe **2.3**, **2.4** et **2.4** sur les pages n°6 et n°7, la construction de deux postes de conversion tandis que les autres pièces du dossier de Permis de construire (plans, CERFA, Etude d'impact) mentionnent la construction d'un unique poste de conversion. Nous confirmons donc au travers de ce courrier que le projet de centrale photovoltaïque au sol « CARRIERE SAINTE MARIE » ne comporte qu'un poste de conversion, ces informations sur la notice de présentation proviennent d'une ancienne variante du projet et sont aujourd'hui obsolètes.

Par ailleurs, afin de compléter ce dossier de demande de Permis de Construire, vous trouverez joint à ce courrier :

- **Le plan PC05d** « Plan des façades et des toitures du poste de conversion » comprenant un plan de la façade arrière du poste de conversion.
- **Le plan PC02b** « Plan de masse des constructions, cotations postes et des panneaux photovoltaïques et emprise foncière du projet » représentant distinctement les limites séparatives de l'unité foncière constituée des parcelles cadastrées ZE 59, 78, 66, 150, 147, 151, 65.
A noter que, comme indiqué dans l'étude d'impact, un bornage contradictoire et un découpage cadastral seront bien effectués sur ces parcelles.
- **Le plan « Coordonnées WGS84 Degré-minute-seconde des points de la centrale photovoltaïque »** conformément à la demande de la Direction de la sécurité aérienne d'État (DSAE) en date du 20 juin 2019

Enfin, dans le cadre de l'instruction de ce permis de construire, vous aviez consulté de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), afin qu'elle émette son avis sur le projet. Dans son courrier de réponse datée du 24 juin 2019 la DGAC exprime ainsi son avis défavorable sur ce permis de construire sur les motifs :

- que le pétitionnaire n'a pas démontré dans sa demande, l'absence de gêne visuelle aux contrôleurs et pilotes
- que le pétitionnaire n'a pas joint d'attestation sur l'honneur garantissant à la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques dont la luminance est conforme à la note d'information technique (NIT)

Nous vous faisons ainsi parvenir en parallèle de ces pièces complémentaires un dossier comprenant toutes les informations et les précisions justifiant la compatibilité du projet de centrale solaire avec la note d'information technique sus visées.

ENGIE PV CARRIERE SAINTE MARIE



Vous trouverez donc joint à ce courrier une note exposant les spécifications techniques du fabricant de qui mentionne la valeur maximale de luminance des panneaux photovoltaïques retenus, exprimée l'unité cd/m^2 . Cette valeur maximale de luminance des panneaux photovoltaïque y apparaît inférieure au seuil d'acceptabilité pour le projet solaire, soit $10\,000\text{ cd/m}^2$.

Vous trouverez par ailleurs joint à ce courrier une lettre d'engagement garantissant la mise en œuvre sur l'ensemble du projet de CARRIERE SAINTE MARIE le type de panneaux photovoltaïques présenté dans le document de spécification, ou un type équivalent dont la luminance sera inférieure ou égale au seuil de $10\,000\text{ cd/m}^2$.

Nous vous prions de croire, Monsieur LE BIANNIC, en l'assurance de nos respectueuses salutations et restons à votre disposition sur ce dossier.

Iwen DORVAL
Chef de projets